

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 MARS 2013 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Liliane Nantel, Mme Gisèle Perreault, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage.

**130030 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

**130031 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 1<sup>er</sup> mars 2013 totalisant la somme de 246 232,02 \$ et regroupant les chèques 23416 à 23450 et 23455 à 23487 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 14 239,99 \$ et regroupant les prélèvements no 309 à 326 soient approuvées.

ADOPTÉE

**130032 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a modifié l'article 27 de la Loi sur l'assurance-emploi avec une nouvelle définition d'un « emploi convenable »;

ATTENDU QUE cette réforme vise particulièrement les prestataires dits « fréquents » qui composent une grande partie de notre population;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral exige des prestataires dits « fréquents »

d'accepter tout travail situé jusqu'à une heure de route de leur domicile, à 70 % de leur ancien salaire, dès la septième semaine de chômage, et ce sans égard à leur formation et leurs compétences;

ATTENDU QUE cette nouvelle définition d'un « emploi convenable » risque de créer un exode de notre population vers les grands centres urbains et menace la vitalité de notre économie régionale basée principalement sur des emplois saisonniers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au gouvernement fédéral de renoncer à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affecte les citoyens de notre région et de notre municipalité. Il est de plus résolu de demander au gouvernement fédéral de consulter les municipalités lors de l'adoption de réglementation qui pourrait avoir un impact sur les travailleurs et travailleuses de leurs régions

ADOPTÉE

**130033 APPUI A GO5 COALITION POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf appui *GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre* et soutien le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

ADOPTÉE

**130034 AUTORISATION AUGMENTATION DES LOYERS APPARTEMENTS ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement 212-07, M. Stéphane Dagenais demande l'autorisation au conseil d'augmenter le prix des loyers des appartements Arc-En-Ciel de 5 \$ par mois le 1<sup>er</sup> juillet prochain et qu'en conséquence le coût des loyers passera de 565 \$ à 570 \$ par mois;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise l'augmentation de 5 \$ par mois et  
qu'en conséquence le loyer maximal reconnu à compter de juillet 2013 soit 570 \$ par mois.  
ADOPTÉE

**130035            CESSIION DU CHEMIN DESSERVANT LES LOTS 4 419 193 ET  
4 419 194 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Ronald Provost, maire et M. Pascal Caron,  
directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf tout  
document relatif à la cession du lot 4 419 918;  
ADOPTÉE

**130036            PROTOCOLE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURE  
MUNICIPALE - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel  
APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Ronald Provost, maire et M. Pascal Caron,  
directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf le  
Protocole d'utilisation d'infrastructure municipale avec FILAU.  
ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 218-08**

M. Alain St-Louis donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil  
procédera à l'adoption d'un règlement amendant le règlement 218-08 Concernant la  
constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies  
publiques.

**130037            ADHÉSION À AGIR POUR LA DIABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia  
APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère comme membre au  
coût de 250 \$ à l'organisme Agir pour la Diable pour l'année 2013;  
QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Protection de l'environnement –  
Publicité et information 0247000340*.  
ADOPTÉE

**130038            MANDAT À L'AGENCE SÉCURITÉ DES DEUX RIVES**

ATTENDU QUE pour maintenir un climat de sécurité au village et dans les endroits publics  
il y a lieu d'engager une firme pour assurer la surveillance du territoire pour la saison  
estivale ;  
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'agence Sécurité des Deux-  
Rives;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité engage l'agence Sécurité des Deux-  
Rives pour effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité avec un véhicule  
patrouille de l'agence ;  
Que M. Pascal Caron, directeur général soit la personne désignée comme chargé de projet  
responsable de donner les directives à l'agence et que Mme Lynda Foisy, secrétaire  
trésorière soit désignée comme chargée de projet substitut;  
QUE le ou les agents de sécurité de Sécurité des Deux-Rives agissant sur le territoire de la  
municipalité soient nommés officiers responsables de l'application des règlements  
municipaux ;  
QU'un budget de 12,000 \$ soit attribué à la location de services de sécurité ;  
QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Sécurité publique– gardien  
0221000451*.  
ADOPTÉE

**130039            ENGAGEMENT ADJOINTE À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault  
APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE Mme Mylène Terreault-Vincent soit engagée comme adjointe à l'inspecteur en  
bâtiments pour une période de 630 heures au taux horaire de 18,50\$ + 6% de vacances  
immédiates.

QUE Mme Mylène Terreault-Vincent soit nommée inspectrice adjointe en bâtiments pour la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

**130040 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE  
L'AGRICULTURE – LOT 4 420 553**

ATTENDU QUE Ferme Jean-Claude et Madeleine Perreault s.e.n.c. demande auprès de la CPTAQ l'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 4 420 553 sur une superficie de 30 000 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le zonage pour une partie du lot 4 420 553 est en procédure de modification afin de permettre l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement sur les usages conditionnels afin de préciser les règles d'exploitations d'une sablière sur le lot 4 420 553.

CONSIDÉRANT que le but de l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 420 553 est de réhabiliter le site afin de le remettre en culture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 4 420 553 pour une superficie de 30 000 m<sup>2</sup>

ADOPTÉE

**130041 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE  
L'AGRICULTURE ENTREPOSAGE ET CONCASSAGE DE BÉTON  
ET DE BÉTON BITUMINEUX POUR UNE PÉRIODE  
TEMPORAIRE LOT 3 942 630 CADASTRE DE QUÉBEC**

ATTENDU QUE Sablière 323 inc. demande auprès de la CPTAQ l'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'entreposage et le concassage de béton et de béton bitumineux pour une période temporaire sur le lot 3 942 630 au cadastre de Québec;

ATTENDU QUE l'exploitation sur le lot 3 942 630 Cadastre de Québec qui a été permise par les autorisations 303926, 318577 et 400279 par la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE l'entreposage et le concassage de béton et de béton de ciment sont temporaires, soit jusqu'à ce que les matériaux déjà sur le site soient concassés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'entreposage et le concassage de béton et de béton bitumineux pour une période temporaire sur le lot 3 942 630 au cadastre de Québec;

QUE les travaux de concassage ne soient autorisés que durant la période du 15 septembre au 15 novembre.

ADOPTÉE

**130042 PROJET PAVILLON DES LOISIRS– DIRECTIVE DE  
CHANGEMENT NO 2 À 11**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Pavillon des Loisirs les directives de changement No 2 à No 11 entraînant une charge de 9,871.21 \$ plus taxes ont été déposées et approuvées par les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf autorise les directives de changement No 2 à 11 plus amplement décrites dans le tableau suivant :

No	Description	\$
2	Modification de l'entrée électrique changer la 200A pour une 400A	3595.19
3	Ajout d'isolant sur bâtiment existant Déplacer la fenêtre de la salle mécanique Remplacer panneau de contre-plaqué ½ par panneau OSB	751.26
4	Changer couleur de la porte de garage Modifier le fini transparent du plancher Modification aux cadres de portes	(1081.16)
5	Modification accessoires de toilette Remplacement de la plinthe en bois par une plinthe de vinyle	(530.00)
6	Modification de deux ouvertures de la façade pour qu'elles soient à la même hauteur	553.90

7	Changement électrique, dont l'ajout d'éclairage Trappe d'accès à l'entre toit	2817.68
8	Conservation du vestibule	3033.68
9	Changement électrique de la vieille partie et branchement des chauffe-eaux	1012.39
10	Changer porte de la salle mécanique, installation de planches pour crochets et faire boîte de protection pour la sortie d'eau extérieure côté terrain de balle	539.40
11	Ajout de poignées à tirer, achat de 4 poignées pour bâtiment existant Crédit pour la couleur du comptoir	(821.13)
	TOTAL	9871.21

ADOPTÉE

**130043 PROJET PAVILLON DES LOISIRS– AUTORISATION  
DEMANDE DE PAIEMENT NO 4**

ATTENDU QUE Les Constructions Géranstruction Ltée déposent la demande de paiement No 4 pour les travaux rénovation et agrandissement du Pavillon des Loisirs;

ATTENDU QUE M. Pascal Caron, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 30345.93 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 30 345,93 \$ plus taxes pour les travaux de rénovation et agrandissement du Pavillon des Loisirs;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées conformément aux dispositions du règlement 230-12.

ADOPTÉE

**130044 ENGAGEMENT DE LA MONTRICE EN CHEF POUR LE CAMP  
DE JOUR 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Camille Grégoire soit engagée comme monitrice en chef pour le Camp de Jour 2013 pour une période de 8 semaines.

QUE le salaire horaire soit de 13,40\$ + 4% de vacances immédiates et que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures.

ADOPTÉE

**130045 POLITIQUE DE SOUTIEN – SOCCER RÉCRÉATIF ET  
COMPÉTITIF**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la politique suivante :

**POLITIQUE DE SOUTIEN  
REMBOURSEMENT POUR LE SOCCER RÉCRÉATIF ET COMPÉTITIF**

La Municipalité de Brébeuf remboursera la différence du coût d'inscription entre le tarif résident et le tarif non résident jusqu'à un maximum de 40 \$ par enfant, par année, pour les enfants inscrits à une activité de soccer récréatif ou compétitif à Mont-Tremblant. Le montant du remboursement ne pourra jamais excéder la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents.

Pour être admissible à un remboursement, les conditions suivantes doivent être respectées

- Le remboursement est offert uniquement pour les enfants de 17 ans et moins.
- Le parent présentant la demande, propriétaire à Brébeuf, doit être résident permanent de Brébeuf. Une preuve de résidence devra accompagner la demande de remboursement.
- Le parent présentant la demande, locataire à Brébeuf, doit être résident permanent à Brébeuf depuis au moins 12 mois. Une preuve de résidence depuis au moins 12 mois devra accompagner la demande de remboursement
- Une preuve d'inscription devra accompagner la demande de remboursement.
- Une preuve de paiement complet devra accompagner la demande de remboursement
- La demande de paiement doit être déposée au plus tard le 31 mai de l'année civile en cours avec preuves à l'appui.

- Le demandeur devra compléter le « Formulaire de demande de remboursement » disponible au bureau municipal de Brébeuf et également accessible sur le site Internet de la municipalité ([www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca))
- Le remboursement sera effectué par chèque.

ADOPTÉE

**130046 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gisèle Perreault propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Directeur général